



**Délibération 656**  
**Voie Verte le long de l'Allier**  
**Convention de Prestation de Service**  
**Avenant 2**

**Réunion du Comité Syndical du 06 février 2020**

Convoqué le trente-et-un janvier deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du trente janvier deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le six février deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quinzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

**95<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur ADENOT Dominique  
Madame ALAPETITE Nadine  
Monsieur BONJEAN Roland  
Monsieur BONNET Nicolas  
Monsieur CHARLAT Jean-Michel  
Monsieur CHEVALIER Jacques  
Monsieur DERRE Joël

Monsieur DIAS Laurent  
Monsieur FAUCHER Martine  
Monsieur GUELON Dominique  
Monsieur GUILLAUME Gérard  
Monsieur PAULET Gilles  
Monsieur PROSLIER  
Monsieur VIGNERON Jacques  
Monsieur VOLDOIRE Gilles

**Étaient excusés / absents :**

Madame AMEIL Pascale  
Monsieur ARESTE Jean-Claude  
Monsieur AUSLENDER Jérôme  
Monsieur BEAUJON Jacques  
Monsieur BELDA José  
Madame BELLEROSSE Martine  
Monsieur BIANCHI Olivier

Monsieur BONNICHON Frédéric  
Monsieur BUCHE Jean-Pierre  
Monsieur CHANSARD Gérard  
Monsieur CHARLEMAGNE Serge  
Monsieur CINEUX Cyril  
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian

Monsieur BLANCHET Roland  
Monsieur CUZIN Jean-Paul  
Monsieur DEAT Alain  
Monsieur DESFORGES Antoine  
Monsieur DUBOIS Gérard  
Madame FEDERSPIEL Hélène  
Monsieur GAILLARD Philippe  
Madame GALLIOT Blandine  
Monsieur GARDES Roger  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis  
Monsieur HAMOUMOU Mohand  
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre  
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice  
Monsieur IMBERT Didier  
Monsieur LARDANS Jacques  
Monsieur LEPEE Grégory  
Monsieur LIGIER Yves

Monsieur MELIS Christian  
Monsieur MORVAN Jean-Marc  
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri  
Monsieur PASCUTO Bertrand  
Monsieur PAULET Alain  
Monsieur PECOUL Pierre  
Madame PEROL BEYSSI Christine  
Monsieur PERRET Jean-Philippe  
Monsieur PETEL Gilles  
Monsieur PIGOT Pascal  
Monsieur PIREYRE Jérôme  
Monsieur PRADIER Yves  
Monsieur PRONONCE Hervé  
Madame RAYNAL Marie-Jeanne  
Monsieur REGNOUX Marc  
Monsieur SIMONET Christian  
Madame TROTE Marie-José  
Monsieur VALLADIER Bruno  
Monsieur VAURIS Dominique  
Monsieur VIALAT Gérard  
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur GARDES Roger à Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER  
Monsieur PASCUTO Bertrand à Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur REGNOUX Marc à Monsieur Gérard GUILLAUME

**Voie Verte le long de l'Allier  
Convention de Prestation de Service  
Avenant 2**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que le PETER du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne, la maîtrise d'ouvrage du projet de voie verte le long de l'Allier.

La convention de prestation de service valant mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 29 juin 2016 et a fait l'objet d'un avenant n°1 signé les 23 octobre 2017 pour Clermont Auvergne Métropole, 9 avril 2018 pour Billom Communauté et 27 juillet 2018 pour Mond'Arverne Communauté.

Lors de sa séance du conseil syndical du 30 janvier 2019, le conseil syndical a validé l'avenant n°2 qui prévoyait une modification du programme et des dépenses prévisionnelles et une modification des modalités de participation financière des 3 EPCI.

Cet avenant n°2 n'a pas été signé par le Grand Clermont et les EPCI et son contenu s'avère aujourd'hui caduque. Il convient donc d'adopter un nouvel avenant N°2 modifiant le plan de financement prévisionnel et les modalités de participation financière des 3 EPCI.

Considérant les dernières mises à jour des estimations des travaux et la prise en compte de l'ensemble des coûts (frais de publication, aménagements paysagers, écologie, mission SPS, redevance archéologique...) l'estimation est de 4 846 441€HT contre 4 090 000€HT estimé en janvier 2019 avec un taux de subvention global actualisé de 75%.

Le projet d'avenant estime également le montant des avances (soldes des dépenses TTC moins la part des subventions correspondantes) que les EPCI devront verser au Grand Clermont pour l'année 2020.

Cette année les dépenses sont estimées à 2 850 000€TTC maximum avec une avance de 434 000€ pour Mond'Arverne Communauté, de 301 000€ pour Billom Communauté et de 346 000€ pour Clermont Auvergne Métropole.

A partir de 2021 les avances des EPCI seront calculées annuellement en fonction de la libération du foncier acquis par l'EPF Smaf pour le compte des EPCI.

Les frais de portage financier supportés par le Grand Clermont seront intégralement répercutés annuellement aux EPCI au prorata de leurs participations financières globales respectives.

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant 2 de la convention de Prestation de Service Voie Verte le long de l'Allier.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver :**

- l'avenant n°2 à la convention de prestation de service valant mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une voie verte le long de la rivière Allier;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

**À Clermont-Ferrand, le 10 février 2020**

**Dominique ADENOT,  
Président.**



